

Vallée du Rhône et Arc Languedocien

Débat Public

RÉUNION THEMATIQUE DU JEUDI 13 AVRIL 2006 - LYON

« TRANSPORTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES »

Des questions pour l'avenir

- quelle mobilité, pour quelles activités ?
- quel cadre de vie à préserver ?

Une responsabilité pour l'Etat

- définir des orientations concertées

Dans un périmètre précis

- la vallée du Rhône et l'arc languedocien

LES PERSPECTIVES A 20 ANS

Des tendances prévisibles

- une augmentation ralentie mais régulière des déplacements et des transports :
+ 40 % à horizon 20 ans
- une augmentation des émissions de gaz à effet de serre :
+ 10 à + 30 %

Deux contraintes fortes à lever

- une aggravation de la congestion routière
- un impact environnemental lourd

DES MESURES CLASSEES PAR FAMILLES

L'objectif : lever les deux contraintes sur la mobilité et l'environnement

Des mesures classées par famille

- ➔ certaines visent à réduire la congestion
- ➔ certaines améliorent le bilan environnemental
- ➔ certaines intègrent le développement des territoires
- ➔ certaines enfin prennent en compte plusieurs contraintes

LES SIX FAMILLES DE MESURES

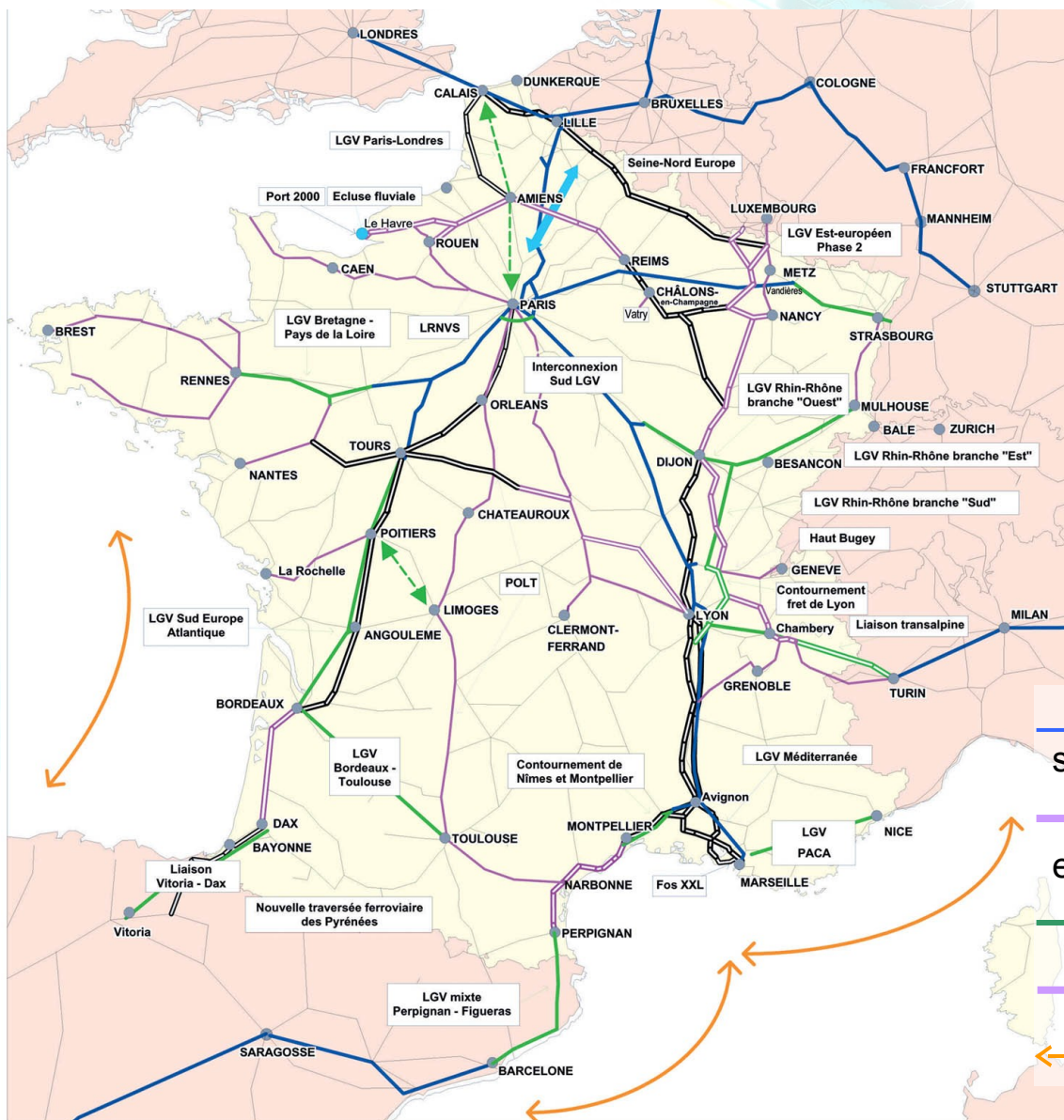
1. La régulation de l'existant
2. Le développement des modes ferroviaire, fluvial et maritime
3. Le développement des infrastructures routières
4. Le progrès technologique soutenu
5. La maîtrise de la mobilité routière
6. La modification des comportements

1. La régulation de l'existant

Des mesures de gestion et d'exploitation du système de transport

- ➔ Gestion/exploitation des infrastructures fluviales, ferroviaires
- ➔ Gestion / exploitation des infrastructures routières
 - ⇒ régulation des vitesses
 - ⇒ régulation des accès autoroutes
 - ⇒ modulation des péages
 - ⇒ information aux usagers
 - ⇒ incitation au covoiturage

ADT (Fer, mer)



— Ligne à grande vitesse en service ou construction

— Amélioration des grands axes existants

— Ligne à grande vitesse en projet

— Grands itinéraires de fret

↔ Autoroutes de la mer

2. Le développement des modes ferroviaire, fluvial et maritime

Les mesures concernées

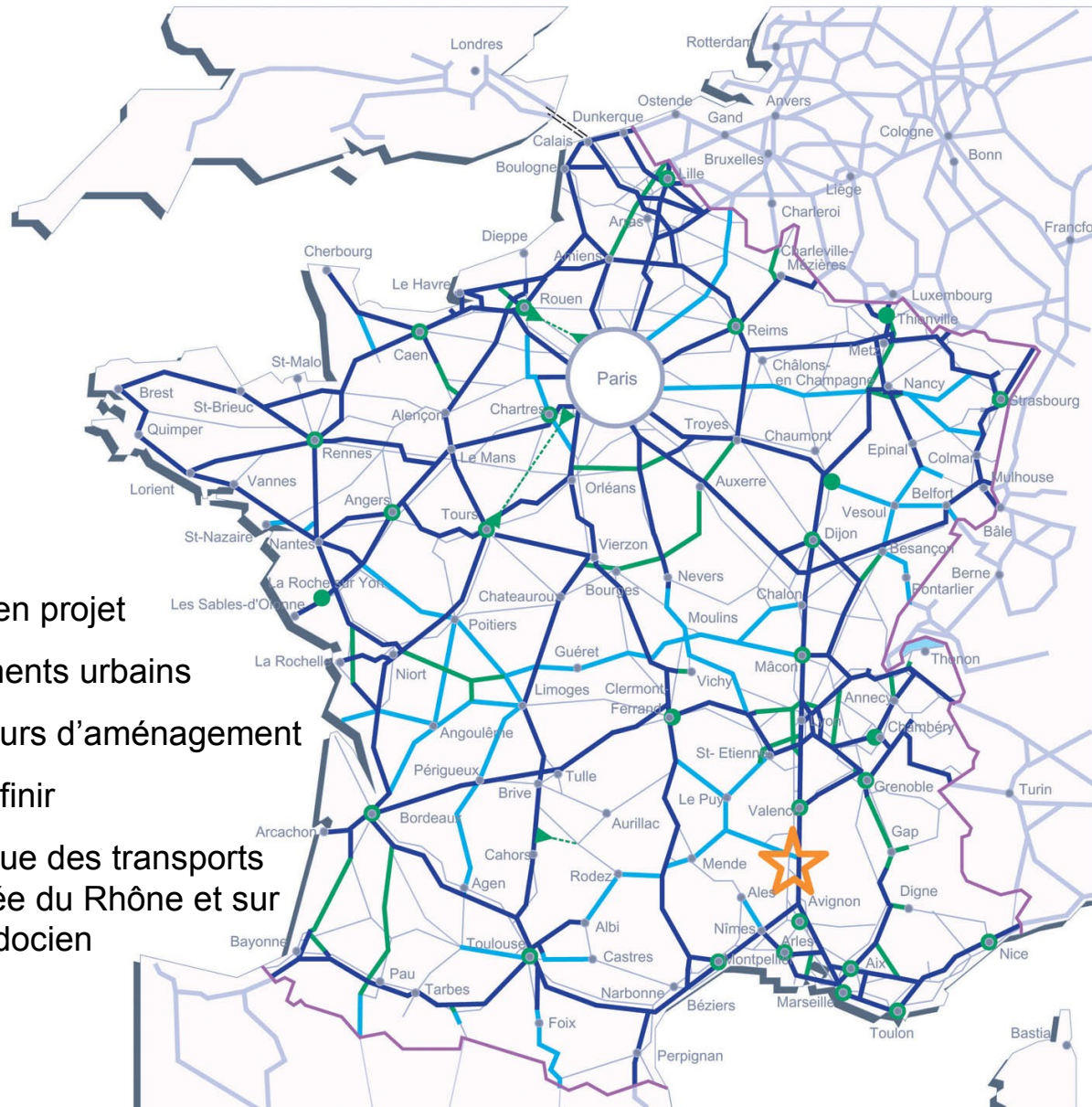
- ➔ L'intensification de l'offre TGV
- ➔ L'intensification de l'offre TER
- ➔ Le développement des modes complémentaires pour le transport de marchandises longue distance
 - ⇒ Le développement du fret ferroviaire
 - ⇒ L'augmentation de la longueur des trains de fret
 - ⇒ Le développement du combiné rail-route
 - ⇒ Les autoroutes ferroviaires
 - ⇒ Les navettes fluviales conteneurs
 - ⇒ Le développement des autoroutes de la mer

2. Le développement des modes ferroviaire, fluvial et maritime

Les mesures concernées (suite)

- ➔ L'amélioration des infrastructures existantes et/ou la réalisation de nouvelles infrastructures fluviales ou ferroviaires
 - ⇒ Le canal Saône-Moselle
 - ⇒ Les franchissements pyrénéens
 - ⇒ Les franchissements alpins
 - ⇒ Les aménagements sur la ligne Montpellier-Perpignan

Carte du CIADT (Route)



Autoroutes en projet

● Contournements urbains

GLAT en cours d'aménagement

● Projets à définir

★ Problématique des transports
dans la vallée du Rhône et sur
l'arc languedocien

3. Le développement des infrastructures routières

Les mesures concernées

- L'élargissement des autoroutes A7 et A9 à 2 x (3+2) voies
- L'élargissement des autoroutes A7 et A9 à 2 x 4 voies
- Une nouvelle autoroute en piémont cévenol
- L'aménagement des routes nationales parallèles

4. Le progrès technologique soutenu

Les mesures concernées

- ➔ Les ressources énergétiques alternatives
 - ⇒ biocarburants
 - ⇒ biomasse
 - ⇒ hydrogène
- ➔ Les véhicules propres
- ➔ La technologie ferroviaire
- ➔ L'information et l'organisation

5. La maîtrise de la mobilité routière

Des mesures réglementaires, tarifaires, incitatives

- ➔ Taxe carbone
- ➔ Quotas d'émissions de CO2
- ➔ Réduction des vitesses
- ➔ Péage poids lourds sur les RN
- ➔ Certificats verts

6. La modification des comportements

Les mesures concernées

- La priorité aux transports collectifs en ville
- L'étalement des migrations touristiques
- La réservation d'accès aux autoroutes
- L'autopartage

6. La modification des comportements

Les mesures concernées (suite)

- L'aménagement du territoire
- L'urbanisme
- L'essor du télétravail
- Le changement des systèmes de production/consommation

LES QUESTIONS POSEES AU PUBLIC

Eclairer le gouvernement sur

- la perception du système de transport dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien
- l'acceptabilité locale des différentes mesures proposées à court, moyen et long terme

Pour définir une politique des transports VRAL

- concertée avec les collectivités
- réduisant les contraintes identifiées
- en phase avec les attentes des citoyens